

DEC160106DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Sandra DUPERRIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5229 intitulée « Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5229 intitulée « Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod » et nommant **Madame Angela SIRIGU** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Madame Sandra DUPERRIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **29 et 30 septembre 2014** et du **03 au 05 novembre 2014** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Sandra DUPERRIER, assistante ingénieur,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5229 intitulée « Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod », à compter du **1^{er} janvier 2016**

Madame Sandra DUPERRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Sandra DUPERRIER**, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **BRON**, le **29/02/2016**

La directrice de l'unité

Angela SIRIGU

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers